



LA GAZETTE

Biodéchets

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti gaspillage de 2020, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers.

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : « *Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires.* »

Quels sont les biodéchets à trier ?

- **Les déchets verts** : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies. 
- **Les déchets alimentaires** : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.

Nous mettons à disposition des administrés des bacs à compost à venir récupérer en mairie aux horaires d'ouvertures habituels. Vous pourrez les vider par la suite dans les composteurs prévus à cet effet, à Chanat, derrière la caserne des pompiers, et à l'Etang, rue de la Pïala, à côté des bacs de collecte.

Cross



Ce premier cross sur notre commune a été un succès incontestable avec plus de 520 coureurs à l'effort. Le soleil était en effet au rendez-vous ce qui a rendu l'exercice encore plus beau au milieu de ces paysages chanatois. Nous espérons continuer sur cette lancée et accueillir une deuxième édition l'année prochaine.

Nous remercions Culture et Loisirs ainsi qu'Athlétisme Chamalières sans qui l'organisation de ce cross n'aurait pas été possible.

Machine à pain

La machine à pain du bourg de l'Etang sera déplacée prochainement sous l'abribus, place de la croix, pour permettre aux travaux de regroupement des écoles de commencer.



Points de collecte



Suite à de nombreux problèmes quant au blocage des containers jaunes de l'Étang, nous rappelons à l'ensemble des administrés utilisant ces bacs, qu'il est impératif de plier ou de déchirer ses cartons avant de les jeter si ceux-ci ne rentrent pas fluidement.

Appel à manifestation d'intérêt

Comme annoncé lors d'une communication sur l'application Panneau Pocket, nous vous rappelons que le projet d'appel à manifestation d'intérêt est consultable en salle du conseil pendant les horaires d'ouverture de la mairie.

Pour rappel, un projet de logements touristiques sur le site de la Salesse a été évoqué et fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt. Il consiste à solliciter les différents porteurs de projets intéressés mais ne constitue pas pour l'heure le projet final.

**La Municipalité vous souhaite ses meilleurs vœux pour
cette nouvelle année**

